



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Valorisation des statistiques
et observatoires**

**La construction neuve
en Bretagne
à fin août 2022**

**Septembre 2022
DREAL BRETAGNE**

**Service Connaissance
Prospective et Évaluation**

De début juin 2022 à fin août 2022

Les mises en chantier de logements se maintiennent à un niveau élevé et les autorisations diminuent.

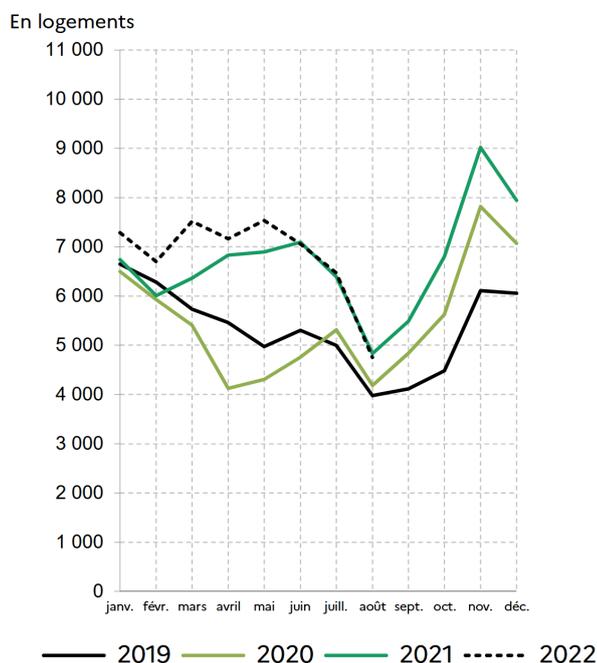
De juin 2022 à fin août 2022, près de 4 800 logements sont mis en chantier en Bretagne, soit presque autant que sur la même période en 2021 (- 1,6 % soit 80 logements en moins). En France, on observe une baisse de - 5,6 % sur la même période.

Dans la région, les mises en chantier de logements collectifs et en résidence baissent de - 16,5 %, alors que celles de logements individuels augmentent de + 8,9 %.

Les autorisations de construction de logements fléchissent de - 11,0 % en Bretagne entre début juin et fin août 2022 par rapport à la même période en 2021, alors qu'elles augmentent de + 13,7 % en France. Cela représente 1 000 permis de construire délivrés en moins dans la région par rapport à la même période en 2021. Leur volume reste cependant largement supérieur aux valeurs constatées en 2019 et 2020.

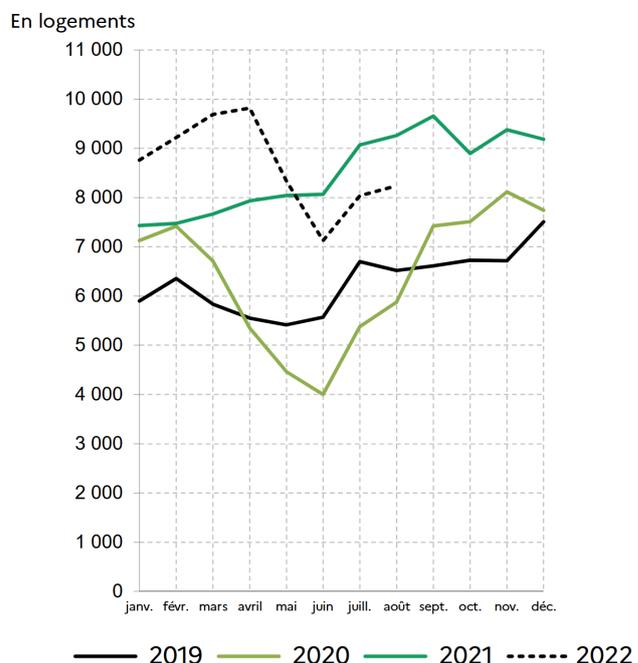
De septembre 2021 jusqu'à fin août 2022 par rapport aux douze mois précédents, l'activité de la construction est orientée à la hausse dans la région. En France, la hausse est beaucoup plus modeste. Durant ces douze mois, mêlant pour partie la conjoncture économique de l'année 2021 et l'état de l'activité du début de 2022, les mises en chantier de logements augmentent davantage en Bretagne (+ 9,6 %) qu'au niveau national (+ 0,5 %).

Logements commencés en Bretagne en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 3 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin août 2022

Logements autorisés en Bretagne en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 3 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin août 2022

[Publication nationale logements](#)

Les mises en chantier et les autorisations de locaux en baisse par rapport à 2021 en Bretagne

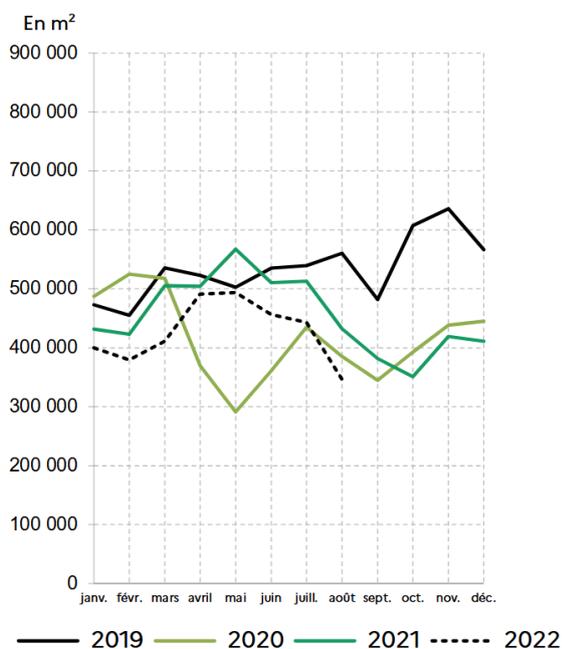
De juin 2022 à août 2022, 346 000 m² de locaux sont mis en chantier en Bretagne. Ces mises en chantier diminuent de -19,9 % par rapport à la même période en 2021 et de -10,1 % par rapport à la même période en 2020.

En France, les mises en chantier de locaux de juin 2022 à août 2022 sont stables par rapport à la même période en 2021.

Les autorisations de construction de locaux fléchissent de -11,9 % en Bretagne entre début juin 2022 et fin août 2022 par rapport à la même période en 2021.

De septembre 2021 jusqu'à fin août 2022 par rapport aux douze mois précédents, l'activité de la construction de locaux en France est orientée à la hausse, et à la baisse en région. Durant ces douze mois, mêlant pour partie la conjoncture économique de l'année 2021 et l'état de l'activité du début de 2022, les mises en chantier de locaux augmentent de +9,3 % au niveau national et diminuent de -11,9 % en Bretagne.

Locaux commencés en Bretagne en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 3 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, DPC

Locaux autorisés en Bretagne en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 3 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, DPC

[Publication nationale locaux](#)

Les mises en chantier de logements

Les mises en chantier sur 3 mois

De juin 2022 à fin août 2022

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	500	< 50	600	300	800
Finistère	700	100	800	300	1 100
Ille-et-Vilaine	700	100	800	900	1 700
Morbihan	800	100	900	200	1 100
Bretagne	2 700	400	3 100	1 700	4 800
France	27 500	7 500	35 000	41 900	76 900

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	+ 7,8	- 61,7	- 6,2	+ 51,8	+ 6,5
Finistère	+ 17,1	+ 71,9	+ 22,2	- 24,9	+ 5,7
Ille-et-Vilaine	- 2,1	+ 37,4	+ 3,0	- 11,0	- 5,0
Morbihan	+ 12,5	+ 31,4	+ 14,6	- 49,1	- 8,0
Bretagne	+ 8,8	+ 9,8	+ 8,9	- 16,5	- 1,6
France	+ 6,6	- 9,4	+ 2,7	- 11,7	- 5,6

* juin 2022 à fin août 2022 / juin 2021 à fin août 2021

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin août 2022

Les mises en chantier sur 12 mois

De septembre 2021 à fin août 2022

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	2 500	400	2 900	1 100	4 000
Finistère	3 600	500	4 100	2 500	6 600
Ille-et-Vilaine	3 700	500	4 300	6 800	11 100
Morbihan	4 000	600	4 500	1 900	6 400
Bretagne	13 800	2 000	15 800	12 300	28 000
France	132 400	37 100	169 400	215 500	384 900

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	+ 19,0	- 24,0	+ 10,9	+ 18,4	+ 13,0
Finistère	+ 17,3	+ 38,5	+ 19,5	+ 28,2	+ 22,6
Ille-et-Vilaine	+ 14,6	- 8,7	+ 11,1	+ 13,7	+ 12,7
Morbihan	+ 12,1	- 11,0	+ 8,6	- 30,7	- 6,9
Bretagne	+ 15,3	- 4,6	+ 12,4	+ 6,1	+ 9,6
France	+ 11,4	- 1,9	+ 8,2	- 4,8	+ 0,5

* septembre 2021 à fin août 2022 / septembre 2020 à fin août 2021

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin août 2022

Les autorisations de logements

Les autorisations sur 3 mois

De juin 2022 à fin août 2022

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	600	100	700	300	1 000
Finistère	800	300	1 100	1 100	2 200
Ille-et-Vilaine	700	100	800	2 600	3 400
Morbihan	900	100	1 000	700	1 700
Bretagne	3 000	600	3 600	4 600	8 200
France	29 300	14 600	43 900	96 300	140 200

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	- 27,8	+ 2,5	- 23,7	+ 46,3	- 10,7
Finistère	- 30,5	+ 39,2	- 20,5	+ 47,4	+ 3,1
Ille-et-Vilaine	- 40,4	- 55,2	- 42,2	- 7,0	- 18,6
Morbihan	- 28,6	- 34,7	- 29,5	+ 55,4	- 10,5
Bretagne	- 32,2	- 12,1	- 29,5	+ 11,8	- 11,0
France	- 31,2	+ 7,4	- 21,9	+ 43,6	+ 13,7

* juin 2022 à fin août 2022 / juin 2021 à fin août 2021
Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin août 2022

Les autorisations sur 12 mois

De septembre 2021 à fin août 2022

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	2 900	500	3 400	1 500	4 900
Finistère	3 800	1 000	4 800	3 500	8 300
Ille-et-Vilaine	4 000	700	4 700	9 600	14 400
Morbihan	4 200	800	5 100	2 500	7 600
Bretagne	15 000	3 100	18 100	17 100	35 200
France	151 100	63 100	214 200	308 900	523 100

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes d'Armor	+ 3,2	+ 20,2	+ 5,6	+ 40,1	+ 13,9
Finistère	- 7,4	+ 51,8	+ 1,0	+ 21,2	+ 8,5
Ille-et-Vilaine	- 0,8	+ 14,0	+ 1,1	+ 20,0	+ 13,0
Morbihan	- 5,3	+ 3,4	- 4,0	- 14,4	- 7,7
Bretagne	- 3,1	+ 22,0	+ 0,4	+ 14,8	+ 6,9
France	- 1,9	+ 20,8	+ 3,9	+ 22,3	+ 14,0

* septembre 2021 à fin août 2022 / septembre 2020 à fin août 2021
Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin août 2022

Les mises en chantier de locaux d'activité

Les surfaces mises en chantier sur 3 mois

De juin 2022 à fin août 2022

Surface (en m ²)	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	1 200	7 800	5 100	2 900	5 500	19 100	4 100	5 900	51 700
Finistère	0	4 100	10 700	4 700	4 800	20 000	13 800	15 600	73 600
Ille-et-Vilaine	0	16 900	11 800	3 800	9 200	17 400	23 500	11 700	94 300
Morbihan	300	8 400	7 800	1 900	10 200	13 400	75 100	9 200	126 500
Bretagne	1 600	37 200	35 400	13 400	29 800	70 000	116 600	42 300	346 200
France	172 100	954 600	660 000	284 700	631 200	1 025 900	1 441 800	917 600	6 087 900
Évolution (en%)*	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	+ 255,3	+ 38,2	- 24,7	- 28,5	- 27,6	- 50,9	- 65,3	- 40,3	- 39,3
Finistère	- 100,0	- 36,0	+ 64,5	+ 59,1	- 57,2	- 51,4	- 35,6	+ 78,6	- 25,2
Ille-et-Vilaine	- 100,0	- 34,4	+ 20,6	- 74,8	- 39,0	+ 1,7	- 15,7	- 82,4	- 47,0
Morbihan	- 89,1	+ 38,2	+ 34,2	- 47,3	+ 8,8	- 44,8	+ 1 194,5	- 25,2	+ 79,4
Bretagne	- 61,9	- 15,2	+ 22,5	- 48,2	- 31,3	- 42,4	+ 74,1	- 56,6	- 19,9
France	+ 16,5	+ 7,4	+ 14,3	- 5,2	- 0,7	- 3,4	+ 13,0	- 21,2	+ 0,6

* juin 2022 à fin août 2022 / juin 2021 à fin août 2021 ; source : SDES MTE, Sit@del2

Les surfaces mises en chantier sur 12 mois

De septembre 2021 à fin août 2022

Surface (en m ²)	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	3 300	31 400	26 200	21 600	43 800	111 700	28 500	49 600	316 200
Finistère	10 400	38 400	35 900	17 300	32 200	135 500	58 200	61 500	389 300
Ille-et-Vilaine	1 800	102 700	48 600	25 200	47 500	93 800	132 100	77 400	529 100
Morbihan	7 100	35 600	41 500	25 400	52 200	89 600	116 100	36 200	403 600
Bretagne	22 500	208 100	152 200	89 500	175 700	430 600	334 800	224 800	1 638 200
France	657 000	3 672 100	2 833 600	1 333 400	3 139 100	4 772 200	6 610 500	4 231 700	27 249 800
Évolution (en%)*	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	-69,7	+ 34,9	+ 15,6	+ 10,4	+ 44,7	- 13,6	- 69,9	- 6,9	- 17,6
Finistère	- 47,7	- 19,9	+ 15,0	- 8,1	- 16,8	- 49,0	+ 3,2	+ 3,0	- 27,7
Ille-et-Vilaine	- 64,3	- 25,5	- 3,5	- 34,4	- 19,4	- 8,6	+ 56,2	- 41,3	- 13,2
Morbihan	+ 64,1	+ 14,9	+ 62,4	+ 18,5	+ 1,9	- 9,5	+ 130,6	- 21,1	+ 22,8
Bretagne	- 43,7	- 13,3	+ 17,2	- 8,9	- 1,9	- 27,8	+ 17,1	- 22,7	- 11,9
France	- 0,8	- 2,3	+ 17,1	+ 9,3	+ 28,3	- 11,1	+ 33,9	+ 2,7	+ 9,3

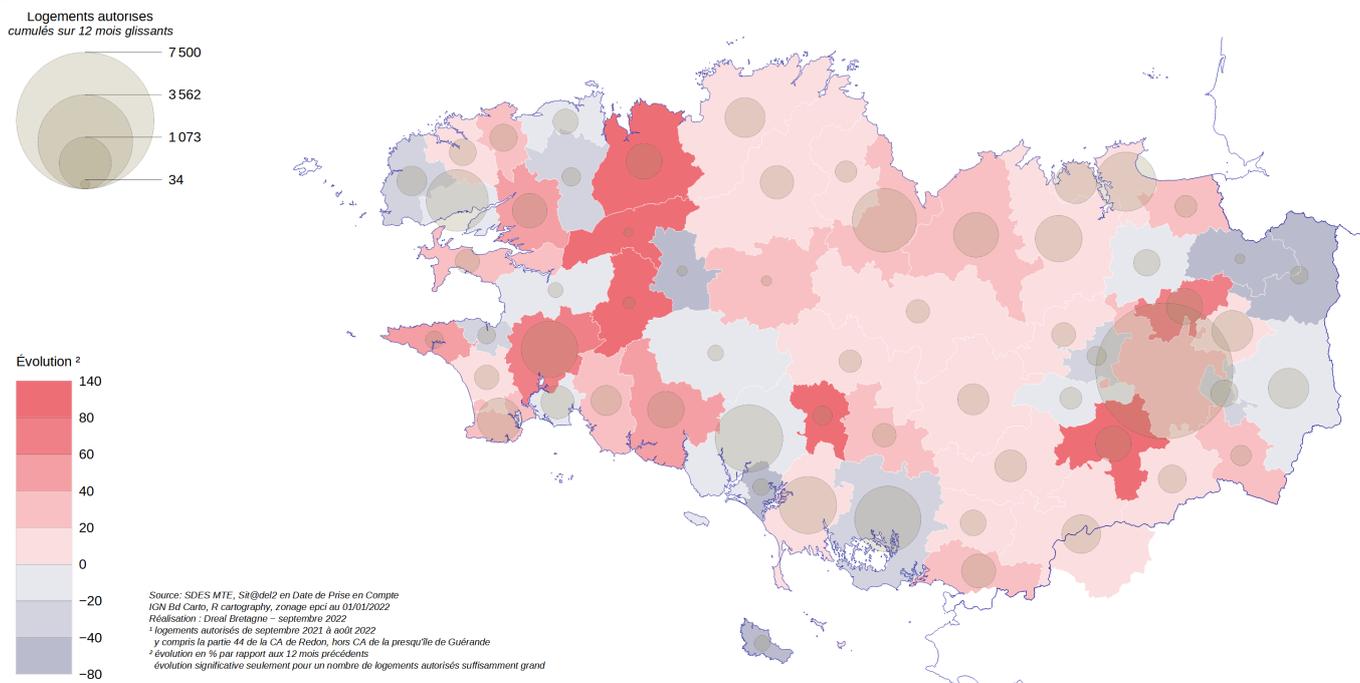
* septembre 2021 à fin août 2022 / septembre 2020 à fin août 2021 ; Source : SDES MTE, Sit@del2

Données complémentaires

Logements

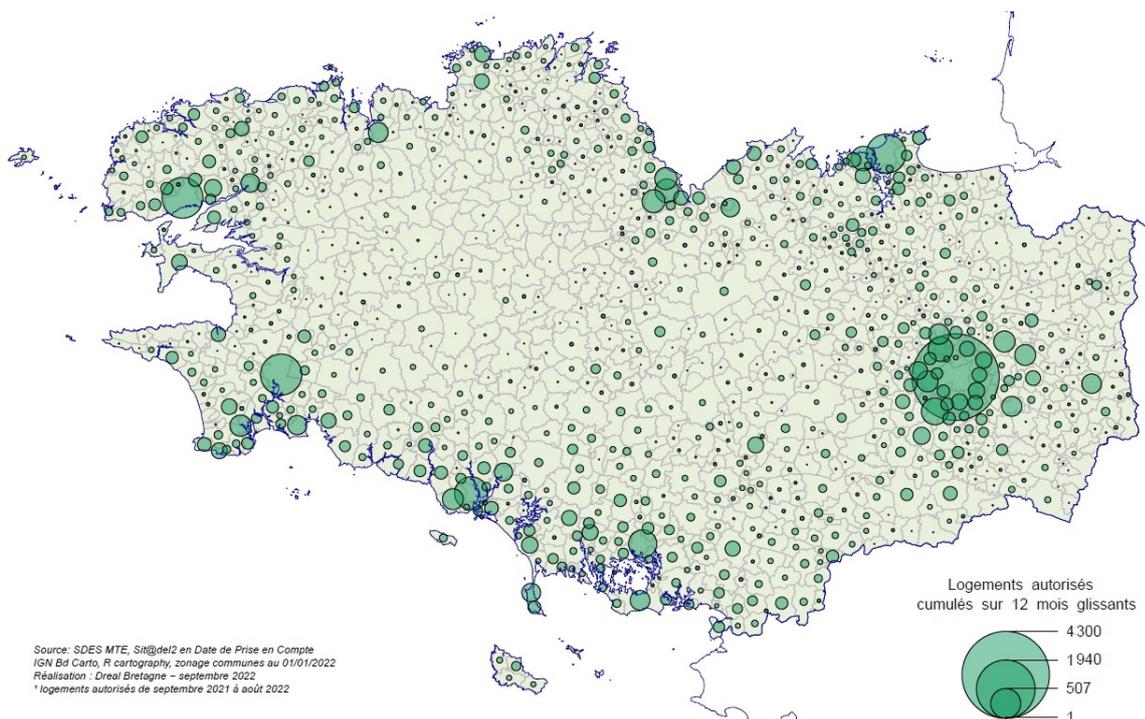
Une contribution importante de Rennes Métropole à l'évolution régionale contrastée selon les territoires

Logements autorisés par communauté de communes et évolution (cumulés sur 12 mois glissants)



Une construction neuve concentrée autour de Rennes, Vannes, Saint-Malo, Brest, Quimper et Saint-Brieuc, et dans les communes du littoral sud de la Bretagne

Logements autorisés par commune (cumulés sur 12 mois glissants)



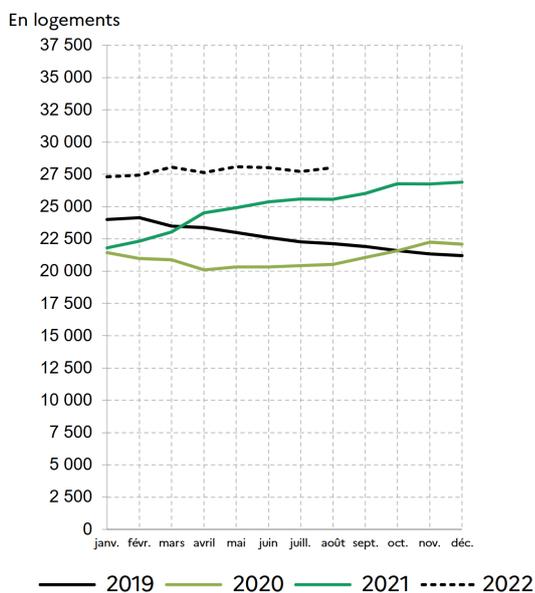
Logements autorisés et commencés en 2019, 2020, 2021 et 2022

(cumulés sur 12 mois glissants)

Des mises en chantier et des autorisations de logements dépassant le niveau d'avant la crise sanitaire

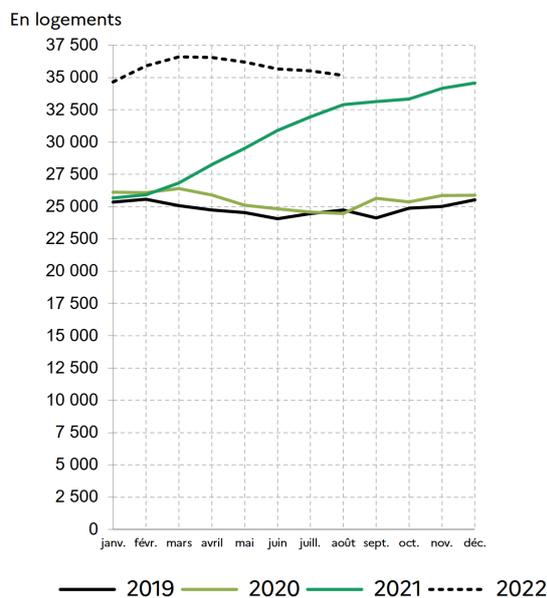
En Bretagne :

Logements commencés en Bretagne en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin août 2022

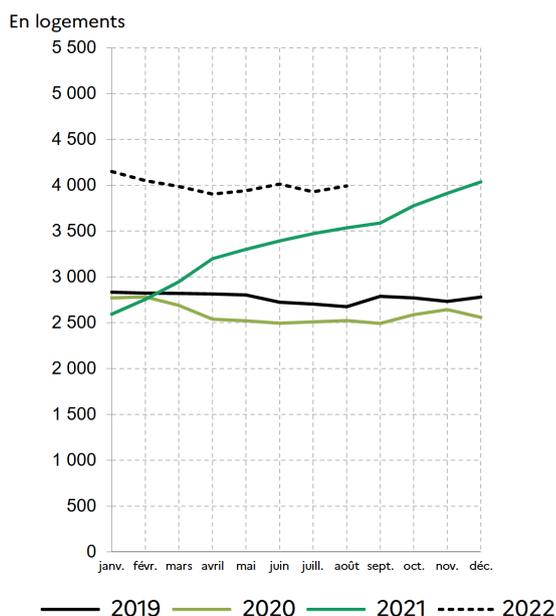
Logements autorisés en Bretagne en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin août 2022

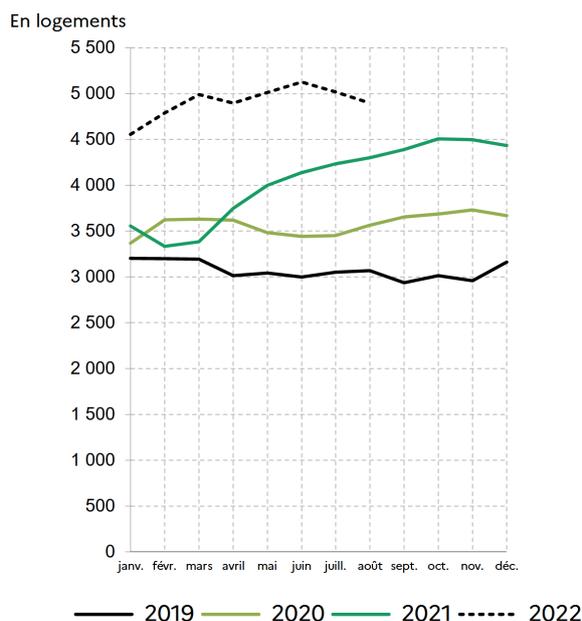
Dans les Côtes-d'Armor :

Logements commencés dans les Côtes-d'Armor en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin août 2022

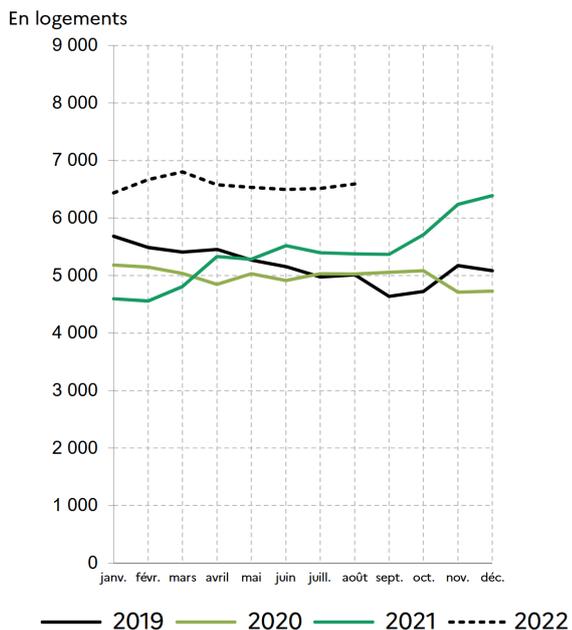
Logements autorisés dans les Côtes-d'Armor en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin août 2022

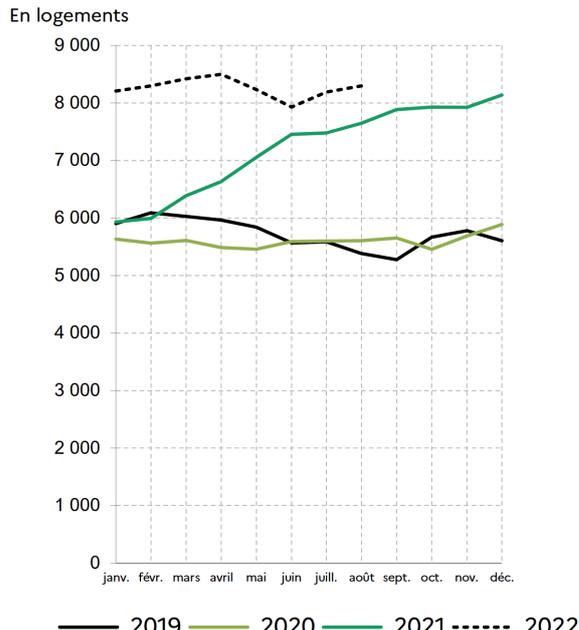
Dans le Finistère :

Logements commencés dans le Finistère en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin août 2022

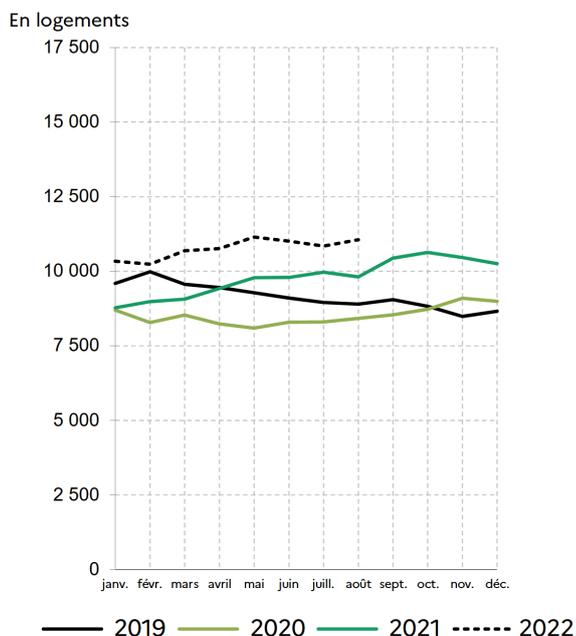
Logements autorisés dans le Finistère en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin août 2022

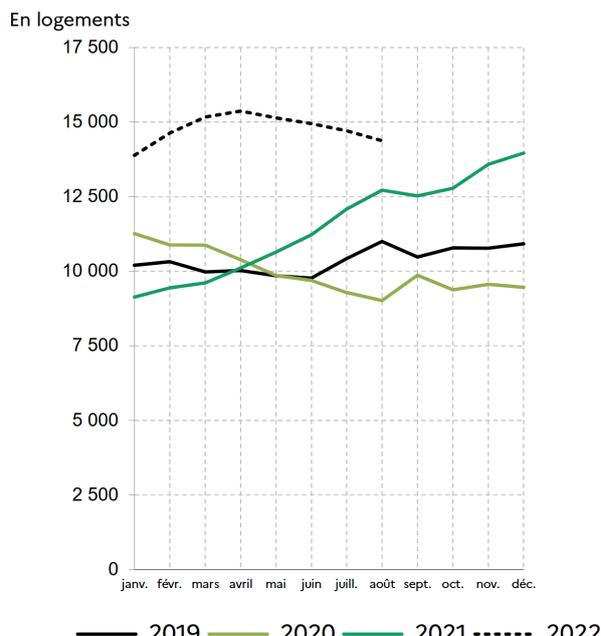
En Ile-et-Vilaine :

Logements commencés en Ile-et-Vilaine en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin août 2022

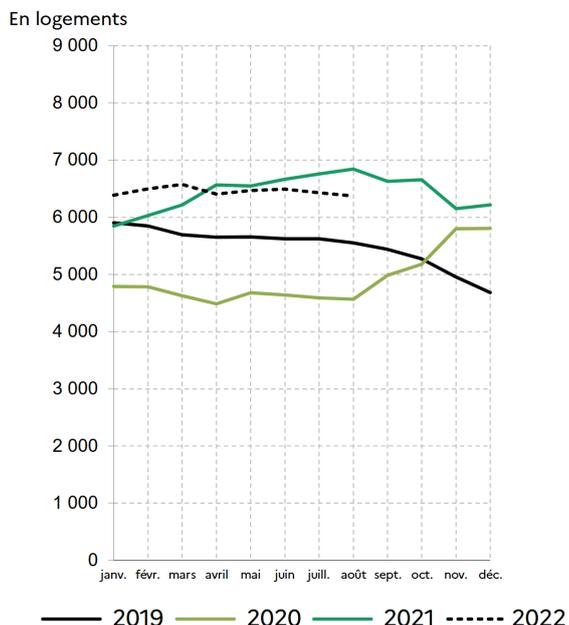
Logements autorisés en Ile-et-Vilaine en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin août 2022

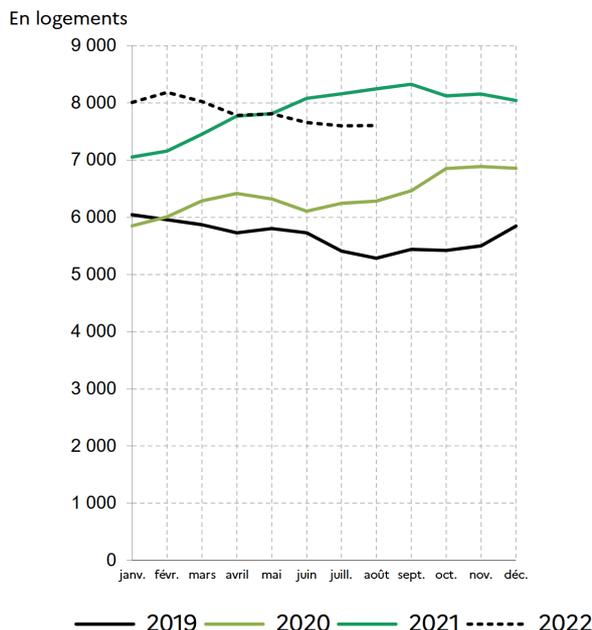
Dans le Morbihan :

Logements commencés dans le Morbihan en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin août 2022

Logements autorisés dans le Morbihan en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)

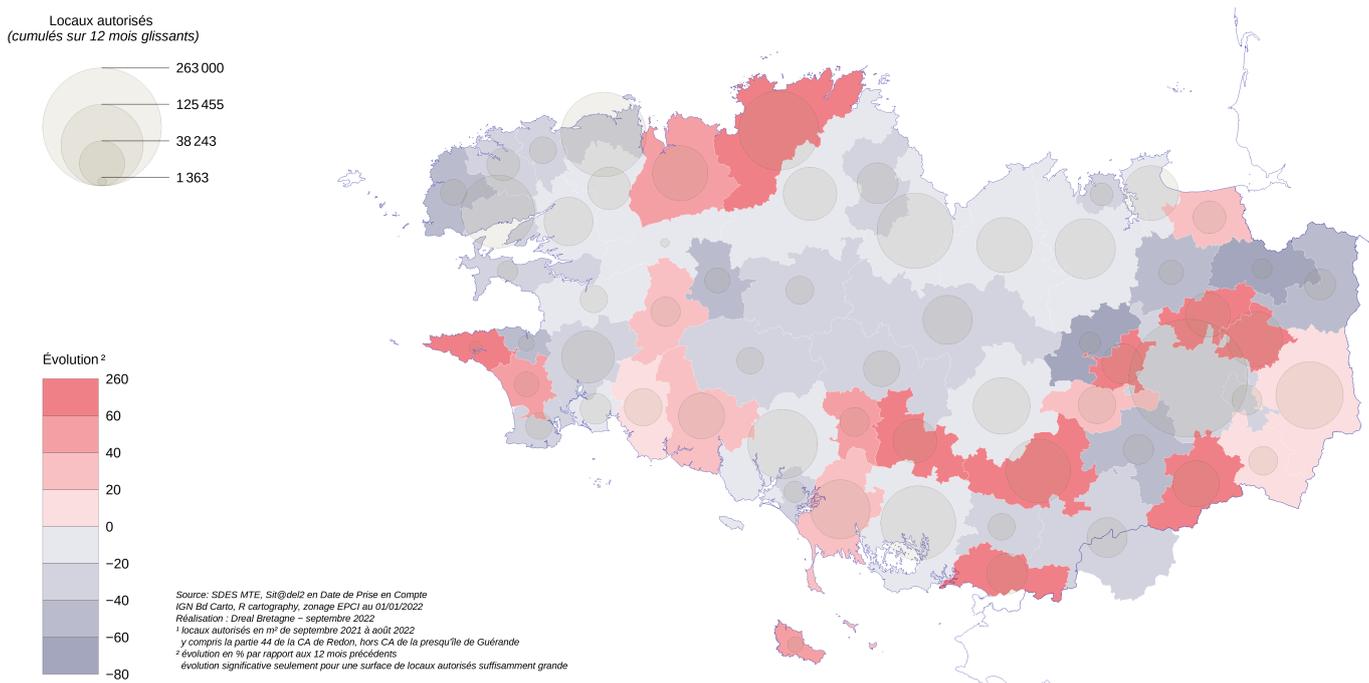


Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin août 2022

Locaux

Des autorisations de locaux en baisse par rapport à 2021 dans une majorité des epci bretons

Surfaces de locaux autorisées par communauté de communes et évolution (cumulés sur 12 mois glissants)



Comprendre ces données

Chaque mois sont diffusées sur le site internet de la Dreal des données statistiques sur la construction neuve de logements et de locaux :

- Les autorisations et les mises en chantier de logements (ou logements commencés), estimations en date réelle ;
- Les mises en chantier de locaux d'activité en date de prise en compte (DPC).

Le parc de logements en Bretagne est constitué en majorité de maisons individuelles (plus de 70 %, source Insee recensement 2016), pourcentage supérieur de 16 points à la moyenne métropolitaine, le reste étant constitué de logements collectifs et en résidence. Cette particularité régionale est à prendre en compte dans la comparaison avec le niveau national.

→ Pour en savoir plus sur le parc de logements en Bretagne :

<http://www-maj.dreal-bretagne.e2.rie.gouv.fr/le-logement-en-bretagne-r182.html>

Collecte des données perturbée dans le contexte de la crise sanitaire

Les données Sitadel proviennent des remontées des centres instructeurs des autorisations d'urbanisme, dont le fonctionnement a été fortement perturbé durant l'état d'urgence sanitaire entre mars et mai 2020 (difficultés rencontrées par les pétitionnaires pour produire leurs dossiers, difficultés d'acheminement et de dépôt des dossiers, fonctionnement très perturbé de certains services instructeurs). Par ailleurs, les délais d'instruction ont été suspendus et reportés par ordonnance dans cette période. Ces différents paramètres doivent être pris en compte dans l'interprétation des données.

La base de données Sit@del2

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire, doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les services instructeurs (État, collectivité territoriale) dont relève la commune.

Le ministère de la Transition écologique assure le suivi exhaustif de ces opérations de construction. Les données des formulaires de permis de construire sont enregistrés dans le fichier national Sitadel (système d'informations et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux). Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achevements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Deux séries de données sont disponibles dans Sitadel au niveau communal

Les séries en date de prise en compte agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel.

Les séries en date réelle agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

Une nouvelle série : les estimations en date réelle

Ces données ne sont pas disponibles à l'échelle infra-départementale.

Cette série, pour les logements autorisés et commencés (c'est-à-dire les mises en chantier), construite par le Service des Données et des Études Statistiques (SDES) du CGDD du Ministère de la Transition écologique <https://ecologie.gouv.fr/>, vise à améliorer le diagnostic conjoncturel sur la construction neuve. Elle retrace les autorisations et les mises en chantier à la date réelle d'événement. Ce sont des estimations qui corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des déclarations d'autorisation, d'ouverture de chantier et des annulations de permis de construire.

→ Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie employée pour construire les estimations en date réelle : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2018-12/methodologie-sitadel2-v5.pdf>

L'ensemble des logements est constitué des logements ordinaires et des logements en résidence

Les logements en résidence sont des logements (maisons individuelles ou logements collectifs) construits en vue d'une occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence, avec mise à disposition de services spécifiques.

Six types principaux de résidences sont recensés :

- les résidences pour personnes âgées
- les résidences pour étudiants
- les résidences de tourisme
- les résidences hôtelières à vocation sociale
- les résidences sociales
- les résidences pour personnes handicapées

Les logements ordinaires sont définis par opposition aux logements en résidence. Ils regroupent dans Sitadel les logements individuels et les logements collectifs.

- les logement individuels regroupent les logements individuels purs et les logements individuels groupés
 - le logement individuel pur fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement individuel.
 - les logements individuels groupés font l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement), ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels.
- les logements collectifs font partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif. Dans le cas d'opérations regroupant à la fois des logements individuels et des logements collectifs, chacun est comptabilisé dans son type de construction respectif.

→ Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie de la base Sit@del2 : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-base-de-donnees-sitadel2-methodologie>

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Bretagne**

Service Connaissance Prospective Évaluation

L'Armorique
10 rue Maurice Fabre
CS 96515
35065 Rennes Cedex
Tél 02 99 33 43 07

Directeur de publication : Éric Fisse
Rédaction : Pascal Bocherel
Mise en page : Allison Gaulier et Pascal Bocherel

www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*